

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les étudiantes et étudiants suivant les cours de  
langues en marge de la MSCJ

## Certification des prestations complémentaires en langues : principes et modalités

---

**Cadre général** : pour obtenir sa Maturité spécialisée orientation communication et information, tout-e étudiant-e doit avoir atteint un niveau B2 (selon le CECR) dans une seconde langue nationale et en anglais. L'étudiant-e peut obtenir des certifications externes, mais elle/il a aussi la possibilité de s'inscrire à des cours dispensés par le GyPAd dans la (ou les) langue(s) non-certifiée(s). Ces cours dispensés durant environ 20 semaines mènent à une certification interne proposée aux étudiant-e-s qui ont suivi au moins 75% des leçons dans chaque langue non-certifiée. Cette certification interne est basée sur une épreuve écrite, une épreuve de compréhension orale (CO) et une épreuve d'interaction et d'expression orale (EO).

Pour chaque langue, un-e expert-e supervise l'examen dans son ensemble. Elle ou il veille à la cohérence et l'uniformité de la correction des épreuves écrites, assiste à l'examen d'interaction et d'expression orale, en garantissant le bon déroulement, et participe à l'évaluation de la prestation de chaque étudiant-e.

**Examen écrit** : durée de 180 minutes ; a lieu en principe le même jour que la CO cantonale (voir ci-dessous).

### Examen oral :

**Expression orale (EO)** : durée de 15 minutes avec 15 minutes de préparation ; a lieu dans les 10 jours qui suivent l'épreuve écrite.

**Compréhension orale (CO)** : durée 45 minutes ; l'examen a lieu en même temps que toutes les autres CO cantonales (semaine du 29 mai au 2 juin 2023).

$$\text{note examen oral} = \frac{2 * \text{note EO} + \text{note CO}}{3}$$

**Note finale** : la note finale de chaque langue est la moyenne arithmétique, arrondie au demi-point le plus proche, de la note de l'examen écrit et de celle de l'examen oral.

$$\text{note finale} = \frac{\text{note examen écrit} + \text{note examen oral}}{2}$$

La certification B2 est acquise si la note finale est supérieure ou égale à 4. Cas échéant, cette note figure sur le Certificat de maturité spécialisée et une attestation de langue est délivrée par le GyPAd.

Pully, septembre 2022



Michael Reichen  
Chargé de direction

Copie : - aux enseignant-e-s d'allemand, d'anglais et d'italien engagé-e-s dans le complément  
- à Mmes et MM. les doyennes et doyens responsables des MSCJ dans les différents gymnases concernés  
- à M. Sylvain Chollet, adjoint à la DGEP, responsable des maturités spécialisées